

Bureau du Conseil d'administration du 9 décembre 2020
 Membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 9
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

DELIBERATION n° 2020-19
**SIGNATURE DES PREMIERS CONTRATS D'ATTRIBUTION DE LA MARQUE ESPRIT
 PARC NATIONAL**

Le bureau du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 2 décembre 2020, s'est tenu par visioconférence et en présentiel le 9 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
 Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
 Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
 Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-29 ;
 Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts.
 Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;
 Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Sur proposition de la directrice par intérim de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le bureau du conseil d'administration approuve :

Article 1 :

L'attribution de la marque collective Esprit Parc national aux bénéficiaires suivants qui ont fait l'objet d'un audit pour les produits et services respectueux des valeurs portées par les Parcs nationaux tels que définis dans les règlements d'usages catégoriels (RUC).
 L'usage de la marque collective sur les produits et services est cadré par un contrat de partenariat entre l'établissement public du Parc national de forêts et chaque bénéficiaire.

Liste des bénéficiaires – secteur agricole

STRUCTURE	Nom	COMMUNE	RUC
Les ruchers de Darbois	Benoit LECUYER	Buncey (21)	Miel
Le rucher du Barrois	Sebastien HUVIG	Arc-en-Barrois (52)	Miel
L'abeille Arquoise	Guido VIGNOZZI	Arc-en-Barrois (52)	Miel
	Christophe SIKORA	Terrefondrée (produit à Bure-les-templiers) (21)	Miel

Le rucher des sources	Cécile RAFFIER	Aprey (52)	Miel
	André MITAUT	Dancevoir (52)	Miel
Les Jardins du cosmos	Loïc JOUNOT	Leuglay (21)	fruits et légumes
Régie rurale du plateau	Aline PAINDAVOINE	Vaillant (52)	fruits et légumes
Gren	Vincent FOUGAIROLLE	Sainte-Colombe-sur-Seine (21)	fruits et légumes
Aujonoslégumes	Baptiste GALISSOT	Saint-Loup-sur-Aujon (52)	fruits et légumes
Herberie de la tille	Elsa GAUTHEROT	Vals-des-Tilles (52)	fruits et légumes
	Marylène DUPAQUIER	Colmier le haut (52)	Lait
GAEC de Conclois	Sophie SALLOIGNON	Bures les templiers (21)	Lait
Domaine Muid Montsaigeonnais	Dominique BERNARD	Vaux-sous-Aubigny (52)	Vin

Liste des bénéficiaires - secteur tourisme

STRUCTURE	Nom	COMMUNE	RUC
La Brevonnière	Jean-Louis LAMEY	BEAULIEU	hébergement
La Maison de Gabrielle	Madelaine LOISON	GIEY SUR AUJON	hébergement
Le Petit Bonheur 21	Esther VUILLERMET	ST GERMAIN LE ROCHEUX	hébergement
Les Villas du parc en Bourgogne	Nathalie PIERRE	VANVEY	hébergement
Pollen et Propolis	André MITAUT	DANCEVOIR	hébergement
Centre d'Initiation à la Nature Ecodomaine des Chemins de Traverse	Jean-Yves GOUSTIAUX	AUBERIVE	Hébergement en site isolé
Herberie de la Tille	Elsa GAUTHEROT	VAL DES TILLES	Hébergement en site isolé
Echappée Nature	Jean-Michel BARBIER		sorties
Les Sentiers de la Belette	Aurélié GUY	CHATEAUVILLAIN	sorties
Maison de la Forêt	Sylvain BOULANGEOT	LEUGLAY	sorties
Office de Tourisme du Chatillonnais	Régis GATTEAUT	CHATILLON SUR SEINE	sorties

Article 2 :

Le bureau autorise le président du conseil d'administration ainsi que la directrice par interim à signer les contrats de partenariat avec chaque bénéficiaire.

Article 3:

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 1^{er} décembre 2020

La directrice par intérim



Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

